

résistance à la généralisation de la culture marchande. Or il semble souvent souhaiter le contraire: transformer toute activité féminine en rapport marchand monétaire utilitariste, tout rapport non salarial étant synonyme pour lui de travail gratuit, et donc d'exploitation marchande (Juteau et Laurin 1988).

Pour une partie du mouvement féministe, cette compétence unique des femmes dans le système du don n'est en fait que dévalorisante, voire asservissante pour les femmes, preuve de l'exploitation et de la domination dont elles sont l'objet. Cette position repose sur le postulat qu'il est impossible de donner sans «se faire avoir». Cela est certes vrai dans la mesure où on partage l'idéologie utilitariste des hommes et on souhaite que tous les secteurs de la société soient régis par les règles du marché. Dans ce cadre de pensée, fonctionner dans le système du don équivaut effectivement à se faire avoir constamment. Il y a là une profonde ambiguïté du mouvement féministe: rejetant d'une part le système de valeurs attribué aux hommes, il souhaite par ailleurs le généraliser à l'autre moitié de l'humanité et tend à condamner les femmes qui adhèrent à un autre modèle que celui du calcul et de la rationalité utilitariste – qui décident, par exemple, qu'il est plus important pour elles de s'occuper des enfants que de faire carrière.

Ainsi, être puéricultrice dans le secteur public, donc s'occuper des enfants des autres, est une activité valorisée. Si se contenter d'élever ses propres enfants signifie que l'on est aliénée et dominée, pourquoi est-il moins aliénant d'élever les enfants des autres que ses propres enfants? La différence réside dans le fait que, dans un cas, les femmes accomplissent la tâche dans un rapport salarial, et dans l'autre par le biais d'un réseau de don. Certaines féministes, quand elles comparent ces deux systèmes, ont tendance à ne retenir que les avantages du premier (libération, etc.) et à généraliser les inconvénients du deuxième (contraintes, domination, exploitation, comme si les femmes salariées n'étaient pas exploitées). Elles manifestent un préjugé favorable au marché [...].

En faisant le choix de demeurer dans le réseau familial, les femmes se voueraient à une situation d'infériorité parce que ce rôle n'est pas reconnu à sa juste valeur dans des sociétés contrôlées par les hommes. Cela est exact dans le cadre de la culture marchande dominante, qui transforme en permanence les liens sociaux en rapports entre étrangers. Mais les femmes veulent justement changer les valeurs dominantes de la société moderne. Est-ce en adhérant d'abord aux valeurs qu'on veut changer qu'on atteindra le but? [...] Ce qui est en question, c'est [...] l'affirmation selon laquelle seul le rapport salarial permettrait l'épanouissement de l'individu, homme ou femme, seule la production de marchandises, seul le produit comptait vraiment. [...]

Godbout, J. T. 2012. Celle qui donne tout? *Revue du MAUSS*. N° 39: 96-100. Version remaniée extraite de Godbout, J. T. avec la collaboration de A. Caillé. 1992. *L'esprit du don*. Paris: La Découverte. © La Découverte.

Références bibliographiques

- Fortin, A. 1988. Du voisinage à la communauté? *Cahiers de Recherche sociologique*. 6(2): 147-159.
Juteau, D. et N. Laurin 1988. L'évolution des formes de l'appropriation des femmes: des religieuses aux «mères porteuses». *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*. 25(2): 183-207.
Vernant, J.-P. 1985. *Mythe et pensée chez les Grecs: étude de psychologie historique*. Paris: La Découverte. Parution originale 1965.

Défamilialisation et politiques de *care* dans les États sociaux européens

..... Laura Merla* et Florence Degavre**

105

Introduction¹

Les travaux des féministes matérialistes ont bien mis en avant la tendance intrinsèque du système patriarcal à s'appuyer sur le travail gratuit de reproduction des femmes (Delphy 1998; 2001a; 2001b; Moujoud et Falquet 2010). Dès lors, une des préoccupations majeures du mouvement des femmes s'est portée sur la capacité de l'État, en tant qu'ensemble de politiques sociales et de droits, à rendre possible l'autonomie des femmes, qu'elles soient célibataires, épouses, mères ou filles (Lewis 1997). Ceci passe à la fois par l'accès des femmes à l'indépendance économique et par leur libération des charges liées à la famille (Kröger 2009: 9). L'action libératrice de l'État fut mesurée, dans les travaux féministes, par le degré plus ou moins élevé de «défamilialisation» (Lister 1994; 2003; Bamba 2007). Ce concept

* Socio-économiste, Université catholique de Louvain, Belgique

** Sociologue, Université catholique de Louvain, Belgique

¹ Nous remercions vivement Magalie Saussey et Cécile Wéry, ainsi que les deux *referees* anonymes, pour leur lecture attentive et leurs remarques constructives sur les versions successives de cet article. Nous restons bien évidemment seules responsables de ses imperfections. Ce texte s'appuie sur les résultats d'une recherche co-dirigée par Florence Degavre et Marthe Nyssens intitulée «Care regimes on the move. Comparing home care to dependent older people in Belgium, England, Italy and Germany» (<https://www.uclouvain.be/cirtes.html>, financement MIRE/DREES.); et sur ceux de deux recherches menées par Laura Merla: «Transnational care practices of working class Latin American migrants living in Australia and Portugal: a comparative perspective» financée par une bourse Marie Curie OIF (6^e programme-cadre de l'UE), et «Transnational care-giving in the Belgian context: an analysis of the intra-familial dynamics at play in the exchange of care between adult migrants and their parents» financée par la Politique scientifique fédérale belge. Ce chapitre reflète uniquement le point de vue des auteures. Les commanditaires ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui est faite des informations qu'il contient.

Merla, L. et Degavre, F. 2013. Défamilialisation et politiques de *care* dans les États sociaux européens. In *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*. Cahiers genre et développement. N° 9. (Dir.) C. Verschuur et C. Catarino. 105-115. Paris: L'Harmattan.

cible «le degré auquel des individus adultes peuvent soutenir un standard de vie socialement acceptable, indépendamment des liens familiaux, soit à travers le travail rémunéré soit à travers les transferts sociaux» (Lister 1994, 32), ou plus spécifiquement «le point auquel un État social permet aux femmes de survivre en tant que travailleuses indépendantes et diminue l'importance économique de la famille dans la vie des femmes» (Bambra 2007 : 327). Si l'on suit l'esprit qui a prévalu à la naissance du concept, un meilleur accès des femmes à la fois au travail rémunéré et aux services (ou transferts sociaux) de *care* témoignent de niveaux élevés de défamilialisation, ce qui passe, comme le suggère Esping-Andersen (1999), par la prise en charge du bien-être des familles et des responsabilités de *care* par les prestations assurées par l'État (*Welfare provision*) et/ou par le marché (*market provision*). En revanche, des niveaux bas, voire nuls, caractérisent les politiques sociales qui encouragent de fait les femmes à renoncer au travail rémunéré pour faire du *care*, sans contrepartie en transferts financiers.

Le concept de défamilialisation et les travaux d'analyse des politiques qui y ont trait font preuve néanmoins d'une certaine cécité à l'égard de l'importance grandissante de la migration féminine «en lien avec le *care*» et intègrent peu l'interconnexion entre ce phénomène et la réalité contemporaine des politiques de *care* en Europe. Si les travailleuses migrantes constituent souvent la main-d'œuvre qui rend possible un certain niveau de défamilialisation en Europe, la question de leurs propres besoins de défamilialisation et celle de leur accès aux dispositifs qui la rendent possible ne sont que très rarement posées.

Ce chapitre évoque d'abord brièvement le contexte des politiques sociales influençant l'exercice du *care* et du travail domestique des femmes migrantes ainsi que leurs propres responsabilités et pratiques de *care* envers les membres de leur famille résidant dans leur pays d'origine. Nous discuterons ensuite le paradoxe qui résulte de la non prise en compte de ces responsabilités familiales transnationales par les pouvoirs publics et par les théoriciens de la défamilialisation.

Les travailleuses migrantes dans un secteur du *care* et du travail domestique en mutation

Le travail des femmes migrantes dans le secteur du *care* et du travail domestique, formel et informel, est bien documenté en Europe (Martens et Verhoeven 2006; Anderson 2007; Queirolo Palmas et Ambrosini 2008; Williams 2012). Une part non négligeable d'entre elles exercent leur travail dans le cadre des dispositifs récents d'aide aux personnes mis en place par les États

européens dans les années 1990 et 2000. Des pays comme l'Italie et la Grande-Bretagne ont ainsi opté pour des systèmes de *cash for care*² qui ont facilité le développement d'un véritable marché du travail ménager et du *care*, généralement peu réglementé. Les familles y deviennent directement les employeurs d'une main-d'œuvre mal rétribuée, peu ou pas encadrée, avec un statut et un permis de séjour ou de travail précaire voire absent (Rummary 2009; Da Roit et Le Bihan 2009; Degavre, Nyssens *et al.* 2012). En Grande-Bretagne, 19 % seulement des travailleuses domestiques et de *care* affirment détenir un permis de travail (Cangiano *et al.* 2009). L'emploi illégal est favorisé à la fois par la difficulté d'accès à ce permis et par certains transferts monétaires octroyés par l'État pour répondre aux besoins de *care*. En Italie le système de l'*Indennità di accompagnamento*³ a, lui aussi, contribué au développement d'un marché informel du *care* (Simonazzi 2009). Le personnel employé y est principalement d'origine immigrée (Pasquinelli et Rusmini 2008) et féminin – 90 % des personnes migrantes enregistrées comme travaillant dans le *care* sont des femmes (Di Santo et Ceruzzi 2009).

L'expérience des travailleuses migrantes domestiques est de plus en plus fortement enchâssée dans ce processus de marchandisation du *care* né des politiques publiques. C'est là que se jouent à la fois leur niveau d'(in)dépendance économique et leur propre (in-)accès aux services ou transferts monétaires de *care* mis en place par ces mêmes politiques. Les migrantes en situation de travail ou de séjour irréguliers, de par leur statut juridique, n'ont accès ni aux transferts sociaux comme le *cash for care* ni à d'autres services comme les crèches et les garderies. Elles ne bénéficient pas non plus des dispositifs légaux tels que les congés spéciaux permettant de suspendre temporairement une activité professionnelle pour donner du *care*. Ces dispositifs ont été mis en place pour faciliter l'articulation de la vie familiale et professionnelle, et les politiques ne manquent pas de rappeler qu'ils sont à destination prioritaire des femmes. Sur le plan du revenu, l'accès à un niveau de vie socialement acceptable est loin d'être garanti. En l'absence d'étude à grande échelle, il est difficile d'estimer le revenu des migrantes ayant un statut précaire de travail ou de séjour. En Belgique par exemple, il se situe à un minimum de 450 euros pour le statut d'employée au pair (ORCA 2010) et à un maximum de 1100 euros par mois pour une travailleuse en situation clandestine (Degavre et Langwiesner 2011, 82). Quant au travail dans le secteur formel, le degré d'accès aux différentes mesures liées à la défamilialisation et pour lesquelles

² Il s'agit de transferts monétaires octroyés, en cas de dépendance nécessitant une aide sur le long terme, à une personne âgée ou en situation de handicap ou à sa famille.

³ Système de transfert monétaire accordé par l'État italien aux personnes âgées ou en situation de handicap en fonction de leur degré de dépendance et dont le montant est calculé en fonction des moyens de la personne.

une part de paiement personnel est requise est déterminé par les niveaux de rémunération⁴ et la plus ou moins grande stabilité de l'emploi. Lorsque les travailleuses domestiques migrantes peuvent en bénéficier, ces mesures ne sont généralement pas adaptées aux spécificités de leur situation migratoire et ne couvrent pas les besoins du *care* transnational, comme nous le verrons dans la section suivante.

Migration et *care* familial transnational

108

La question du maintien des liens familiaux à distance et, en particulier, de la contribution des migrantes au bien-être matériel, personnel et affectif des membres de leur famille qui résident dans le pays d'origine, est au cœur de la littérature sur les familles transnationales, et notamment sur le *care* transnational. Deux courants se sont en effet intéressés à la mobilité transnationale du *care* : la littérature sur les chaînes globales de *care*, et la littérature sur le *care* transnational. Selon le premier courant, le mouvement global des migrantes entraînerait une « fuite » du *care* (Hochschild 2005), les migrantes n'étant plus à même, en raison de leur éloignement géographique, de prendre soin des membres de leur famille autrement que via des envois de fonds (Hochschild 2005). Cette vision unidirectionnelle de la mobilité du *care*, si elle fait sens dans le contexte d'une analyse des marchés du travail globalisés, s'appuie sur une définition étroite du *care* et nourrit l'idée culpabilisante selon laquelle la migration des mères aurait automatiquement un impact négatif sur les enfants « laissés » au pays et ne recevant plus l'amour de leur mère que sous forme d'argent (Pyle 2006). Or, le second courant, celui du *care* transnational, démontre que lorsque l'on aborde la question de la mobilité du *care* sous l'angle des économies de la parenté et des relations familiales gouvernées par un principe de réciprocité asymétrique généralisée (Baldassar et Merla à paraître/a), il apparaît que la migration n'entraîne pas systématiquement un déficit de *care* dans la sphère familiale (Al-Ali 2002; Baldassar *et al.* 2007a; Baldassar *et al.* 2007b; Le Gall 2005; Merla 2011; Merla et Baldassar 2010; Zontini et Reynolds 2007; Fog Olwig 2002). Ce courant se fonde sur une vision multidimensionnelle du *care* qui comprend des éléments tels que le soutien physique, émotionnel, moral, pratique (conseils et aides), financier et matériel ou encore la mise à disposition d'un logement. Cette « circulation du *care* » s'opère au sein des réseaux familiaux transnationaux de solidarité, dans des directions multiples, à des degrés d'intensité divers tout au long de la vie, de manière intra et intergénérationnelle, en situation de coprésence tant physique que virtuelle (Baldassar et Merla à paraître/a).

⁴ Entre 7,50 et 8,50 euros de l'heure en Allemagne, 6 et 7 livres en Angleterre, un maximum de 1000 euros par mois en Italie. Voir Degavre, Nyssens *et al.* (2012).

En Allemagne, on délocalise aussi les vieux
Laurent Mouloud

Les délocalisations ne connaissent plus de limites. Après le textile et les plates-formes téléphoniques, la dernière tendance en Allemagne est de délocaliser les... personnes âgées ! Le sujet est très sérieux. Comme le raconte le journal *Welt am Sonntag*, de plus en plus de familles, confrontées au coût croissant du grand âge, expédient Papi et Mamie dans des pays à main-d'œuvre bon marché où elles pourront les placer dans des structures de soins plus abordables. Les contrées proches d'Europe de l'Est, comme la Slovaquie, la République tchèque ou la Hongrie, sont particulièrement prisées. Mais certains vont jusqu'en Espagne ou en Thaïlande où, paraît-il, les « maisons de retraite » pour clientèle ouest-européenne se multiplient, parfois gérées par des Allemands eux-mêmes. Il faut dire qu'outre-Rhin, les tarifs de ces structures sont devenus inabornables pour une bonne part de la population. « Le niveau 3 (niveau maximal correspondant à une assistance 24 heures sur 24) coûtait dernièrement près de 2900 euros par mois », rappelle le journal. En Slovaquie, pour le même niveau de soins, il n'en coûte que 1100 euros. Un argument qui fait mouche, alors que le niveau des retraites stagne depuis des années et que le nombre de personnes âgées dépendantes grimpe en flèche. L'Allemagne prévoit qu'elles seront 3,4 millions en 2030 contre 2,3 millions actuellement. Bref, cette délocalisation du grand âge risque de n'en être qu'à ses débuts. À en croire l'article, même la sécurité sociale allemande regarderait ce phénomène avec beaucoup d'intérêt, alors qu'elle est confrontée à une hausse continue du nombre de bénéficiaires de l'allocation de dépendance (+ 5 % en 2010). Bref, dans quelques semaines, lorsque toute la famille réunie offrira à Pépé un beau voyage à Prague, on ne saurait trop lui conseiller de bien regarder s'il y a le billet retour...

Mouloud, L. 2012. En Allemagne, on délocalise aussi les vieux.
L'Humanité, 6 décembre.

109

L'implication des différents membres d'un réseau familial transnational dans la « circulation du *care* » peut prendre quatre formes (Kilkey et Merla à paraître) : la prestation directe en situation de coprésence physique (notamment à l'occasion de visites dans le pays d'accueil ou d'origine), la prestation directe à distance via l'utilisation des diverses technologies de communication, la coordination à distance des différents types de soutien, et la délégation à une tierce personne ou entité – ce qui ne veut pas dire que la personne qui délègue ne reste pas attentive à la situation du bénéficiaire de l'aide qu'elle est éventuellement disposée à épauler en cas de besoin. Ceci requiert la mobilisation de diverses ressources auxquelles les migrantes ont un accès variable (Merla 2012a; 2012b), notamment en fonction de leur âge, de leur origine « ethnique »⁵ ou de leur place dans les cycles migratoires et familiaux.

⁵ En référence aux critiques pertinentes de nombreux anthropologues (Amselle et M'Bokolo 1985), nous choisissons de mettre ce terme entre guillemets. Nous nous désolidarisons ainsi de toute

Le premier niveau de ressources comprend la mobilité (faculté de se déplacer) et la communication (capacité de communiquer et d'envoyer du soutien matériel). Un deuxième niveau inclut le temps (avoir la possibilité de consacrer du temps au *care*), les finances (avoir des moyens financiers suffisants pour pouvoir investir dans la circulation du *care*), l'éducation et les compétences (notamment être capable d'utiliser les technologies de la communication). Les relations sociales (avoir accès à un réseau social dans les sociétés d'origine et de destination) assurent la transition entre le premier et le troisième niveaux. Les réseaux de sociabilité peuvent en effet aider les migrants et les membres de leur famille à surmonter les difficultés liées à l'accès aux autres ressources, par exemple en finançant leurs déplacements à l'étranger ou en les aidant à utiliser les technologies de la communication (Merla 2011).

Les politiques formelles et informelles des pays d'origine et de destination exercent une forte influence sur l'accès à ces diverses ressources et sur la capacité de les utiliser. Pour Kilkey et Merla (à paraître), les contextes institutionnels dans lesquels les ressources nécessaires à la circulation du *care* sont en partie mises en place dépendent notamment des régimes de *care* et de la politique migratoire, des politiques en matière de développement des infrastructures et de régulation des prix sur le marché des télécommunications et des transports, et du régime de temps de travail (Rubery, Smith et Fagan 1998) qui renvoie aux politiques de régulation du temps de travail. Ces régimes interagissent pour créer des contextes particuliers qui facilitent ou non la circulation du *care* dans les différents types de familles transnationales, toutes catégories sociales confondues. Le niveau et les formes que prennent l'engagement de migrantes dans la circulation du *care* et l'aisance avec laquelle elles participent à ces échanges sont en partie influencés par leur accès aux transports et aux technologies de la communication, ainsi que par leur positionnement dans les régimes de *care* et les politiques migratoires et de temps de travail de leurs sociétés d'origine et de destination (Merla à paraître).

Articuler dé-familialisation et *care* transnational

Il existe des mesures qui facilitent, au niveau européen, la circulation du *care* familial : par exemple la portabilité des pensions qui permet aux retraités européens s'installant dans un autre État membre, notamment pour prendre soin de leurs petits-enfants, de continuer à percevoir leurs allocations de

perspective essentialiste et anhistorique. Nous remercions Magalie Saussey de nous avoir alertées sur ce point.

retraite à l'étranger⁶. Mais de façon générale, les politiques d'immigration européennes ne penchent nullement pour l'extension des droits sociaux des migrant-es ni pour le regroupement familial. L'esprit des politiques publiques européennes est à la promotion de migrations temporaires, saisonnières et circulaires pour les emplois peu qualifiés (voir notamment McLoughlin et Münz 2011). On est même en droit de s'interroger sur un lien, parfaitement assumé par les pays recevant des personnes migrantes, entre la mise en précarité de certains pans du *care* par la marchandisation d'une part, l'accès restrictif à la politique de défamilialisation d'autre part et, enfin, la mise en « migration circulaire » d'une partie des travailleuses immigrées. Il reste donc bien à définir des politiques publiques, en particulier pour les ressortissants de pays non européens, qui permettraient à la fois l'accès aux dispositifs de la défamilialisation pour les migrantes dans le pays où elles travaillent et un soutien aux pratiques de *care* au sein de leurs familles transnationales.

Du point de vue féministe, il peut sembler paradoxal de préconiser des mesures qui visent à la fois à défamilialiser et à soutenir un *care* hyper-familialisé. La valeur symbolique accordée au *care* dans la théorie sur le *care* transnational (et qui trouve un écho dans la littérature sur l'éthique de la sollicitude) peut entrer en contradiction avec la méfiance vis-à-vis du *care* et de la famille sous-jacente à la théorie sur la défamilialisation. Les pays de destination de la migration peuvent être perçus, par les migrantes elles-mêmes, comme tendant à dévaluer non seulement le *care* familial mais aussi le rôle joué par la famille étendue. La représentation culturelle des relations familiales et de la solidarité intergénérationnelle qui fonde les pratiques des migrantes est susceptible d'entrer en tension avec les objectifs d'une politique défamilialisante. Comme des chercheuses féministes l'ont elles-mêmes montré, la théorie de la défamilialisation ignore le droit de recevoir du *care* et celui d'en donner (Lewis 1997, Knijn et Kremer 1997), notamment parce que le féminisme a historiquement (et à raison) dénoncé le piège du confinement des femmes dans la sphère domestique. Plutôt que d'opérer un retour en arrière en imposant aux migrantes de poser un « faux » choix entre travail rémunéré et *care*, il s'agit ici de reconnaître que les propriétés défamilialisantes des États doivent s'appliquer à toutes et tous sur la base du travail exercé, tout en s'adaptant aux situations de *care* transnational.

Les migrantes se trouvent à la croisée de deux systèmes (celui de leur pays d'origine, parfois fortement familialiste, et celui de leur pays d'installation, au demeurant plus défamilialisant... sauf pour elles-mêmes). Ce croisement

⁶ Cette mesure ne concerne évidemment pas les travailleuses migrantes qui ont travaillé avec un statut de séjour ou d'emploi irrégulier.

crée un contexte dans lequel il est primordial que la reconnaissance du caractère oppressif de l'obligation de prendre soin d'autrui aille de pair avec le constat que les membres dépendants des familles des migrantes n'ont pas accès aux dispositifs qui permettent aux familles du Nord d'externaliser leur *care*. Les États sociaux européens ne peuvent plus prétendre ignorer qu'ils privent ces migrantes de leur capacité à prendre correctement soin de proches qui dépendent entièrement de la solidarité familiale et qui ne peuvent s'appuyer, dans le pays d'origine, sur des dispositifs étatiques. Ceux-ci passeront notamment par trois ensembles de mesures. D'abord, une adaptation des régimes de protection sociale et de *care* aux situations et besoins spécifiques des travailleuses migrantes afin de faciliter leur accès aux ressources financières et temporelles dont elles ont besoin pour s'occuper des membres de leur famille. Ensuite, l'accès des migrantes à des emplois stables et bien rémunérés dans le secteur du *care*, ce qui facilitera leur accès au droit à prendre du temps pour le *care*. Et enfin, l'encouragement de mesures de regroupement familial pour ces travailleuses (Ariza à paraître; Fresnozat-Flot 2009).

Conclusion

Dans cet article, nous avons montré que les migrantes qui travaillent dans le secteur du *care* jouent un rôle primordial, à la fois dans les États sociaux européens où elles répondent aux besoins d'externalisation du travail domestique et de soin des personnes dépendantes, et dans leurs pays d'origine où elles continuent à soutenir matériellement, pratiquement et affectivement les membres de leur propre famille qui ne peuvent compter sur le soutien de l'État. La situation et les besoins spécifiques de ces «agentes» de la défamilialisation du Nord sont encore trop souvent ignorés à la fois dans les réflexions menées par les théoricien-nes de la défamilialisation et par les pouvoirs publics. L'originalité de leur situation réside dans le fait que la défamilialisation des migrantes elles-mêmes dépend à la fois des possibilités d'indépendance financière et d'accès aux services de *care* offertes dans le pays de destination en fonction de leur statut juridique et de leurs conditions de travail, et des possibilités offertes dans leur pays d'origine, notamment par les niveaux de protection sociale et de services accessibles aux membres de leur famille. Or, dans de nombreux cas, ces possibilités sont faibles à la fois dans la société d'origine et dans le pays d'accueil. La voie poursuivie pour défamilialiser au sein d'un État peut donc paradoxalement être de nature à laisser globalement inchangées les inégalités entre hommes et femmes d'une part et à approfondir les différences de traitement entre femmes d'autre part.

Le fait que les travailleuses migrantes du *care*, qui permettent aux familles du Nord de se libérer au moins partiellement du *care* non rémunéré aux proches, sont elles-mêmes largement exclues des dispositifs d'articulation entre vie professionnelle et familiale, est problématique. Plutôt que d'opérer un choix entre une défamilialisation accrue et un soutien à la circulation du *care* au niveau transnational, il conviendrait de réfléchir aux possibilités d'étendre la couverture des politiques défamilialisantes aux travailleuses migrantes tout en facilitant leur accès aux ressources qui soutiennent la solidarité familiale d'un *care* en situation de «non proximité» géographique.

Références bibliographiques

- Al-Ali, N. 2002. Loss of status or new opportunities? Gender relations and transnational ties among Bosnian refugees. In *The transnational family: new European frontiers and global networks*. (Eds.) D. Bryceson et U. Vuorela. New York: Berg.
- Amselle, J.-L. et E. M'Bokolo (Dir.). 1985. *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*. Paris: La Découverte.
- Anderson, B. 2007. A very private business: employment in private households. *European Journal of Women's Studies*. 14 (3): 247-264.
- Ariza, M. À paraître. Care circulation, absence and affect in transnational mothering. In *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life*. (Eds.) L. Baldassar et L. Merla. Londres: Routledge.
- Baldassar, L., C. Baldock et R. Wilding, 2007a. *Families caring across borders: migration, ageing and transnational caregiving*. Londres: Palgrave Macmillan.
- . 2007b. Long-distance care-giving: transnational families and the provision of aged care. In *Family caregiving for older disabled*. (Ed.) I. Paoletti. New York: Nova Science.
- Baldassar, L. et L. Merla. À paraître/a. Introduction: Conceptualizing care circulation. In *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life*. (Eds.) L. Baldassar et L. Merla. Londres: Routledge.
- Baldassar, L. et L. Merla. À paraître/b. Care circulation: families, mobility and caregiving. In *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life*. (Eds.) L. Baldassar et L. Merla. Londres: Routledge.
- Bambra, C. 2007. Defamilialisation and Welfare State regimes: a cluster analysis. *International Journal of Social Welfare*. 16: 326-338.
- Cangiano, A., I. Shutes, S. Spencer et G. Leeson. 2009. *Migrant care workers in ageing societies: report on research findings in the UK*. Oxford: COMPAS.
- Da Roit, B., B. Le Bihan. 2009. La prise en charge des personnes âgées dépendantes en France et en Italie. Familialisation ou défamilialisation du care? *Lien social et politiques*. 62: 41-55. Accessible en ligne sur <http://id.erudit.org/iderudit/039313ar>
- Degavre, F. et G. Langwiesner. 2011. Le *care* comme stratégie migratoire: quel gain d'autonomie pour les femmes? In *Femmes et stratégies transnationales (XVIII^e-XXI^e siècles)*. M.-P. Arrizabalaga, D. Burgos, M. Yusta. 67-91. Bruxelles: Pieter Lang.
- Degavre, F., M. Nyssens (Dir.), I. Bode, J. Breda, J.-L. Fernandez, A. Simonazzi. 2012. *Care regimes on the move. Comparing home care to dependent older people in Belgium, England, Italy and Germany*. Louvain-la-Neuve: Université catholique de Louvain.

- Delphy, C. 2001a. Les femmes et l'État. In *L'ennemi principal*, tome 2 « Penser le genre ». Collection Nouvelles Questions Féministes. Paris: Syllepses.
- . 2001b. *L'ennemi principal*, tome 2 « Penser le genre ». Collection Nouvelles Questions Féministes. Paris: Editions Syllepses.
- Di Santo, P. et F. Ceruzzi. 2009. Developing and ensuring quality. National report Italy. Rome: Interlinks. Accessible en ligne sur http://interlinks.euro.centre.org/sites/default/files/WP4_IT_final.pdf
- Esping-Andersen, G. 1999. *Social foundations of post-industrial economies*. Oxford: Oxford University Press.
- Fog Olwig, K. 2002. A wedding in the family: home making in a global kin network. *Global Networks*. 2: 205-218.
- Fresnozot-Flot, A. 2009. Migration status and transnational mothering: the case of Filipino migrants in France. *Global Networks*. 9: 252-270.
- Hochschild, A. R. 2005. Love and gold. In *Women, power and justice: a global perspective*. (Ed.) L. Ricciuti. Toronto: Zed/Innana Books.
- Kilkey, M. et L. Merla. À paraître. Situating transnational families' care-giving arrangements: the role of institutional contexts. *Global Networks*.
- Knijn, T. et M. Kremer. 1997. Gender and the caring dimension of Welfare States: toward inclusive citizenship. *Social Politics*. 4(3): 328-361.
- Kröger, T. 2009. Dedomestication and childcare policy: a comparison of care provisions of fifteen welfare states. ISA RC 19 Conference «Social policies: local experiments, of fifteen welfare states. ISA RC 19 Conference «Social policies: local experiments, travelling ideas». Université de Montréal. 20-22 août. Accessible en ligne sur www.cccg.umontreal.ca/rc19/PDF/Kroger-T_Rc192009.pdf
- Le Gall, J. 2005. Familles transnationales: bilan des recherches et nouvelles perspectives. *Les cahiers du Gres*. 5: 29-42.
- Lewis, J. et B. Hobson. 1997. Introduction. In *Lone mothers in European welfare regimes: shifting policy logics*. (Ed.) J. Lewis. London and Philadelphia: Jessica Kingsley Publishers.
- Lister, R. 1994. She has other duties. Women, citizenship and social security. In *Social security and social change: new challenges to the Beveridge model*. S. Baldwin et J. Falkingham. Hemel Hempstead: Harvester Wheatsheaf.
- . 2003. *Citizenship. Feminist perspectives*. New York: New York University Press. Parution originale 1997.
- Martens, A. et H. Verhoeven. 2006. Les minorités ethniques sur le marché de l'emploi en Belgique. In *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge inter-universitaire*. (Dir.) B. Khader, M. Martiniello, A. Rea et C. Timmerman. 271-298. Bruxelles: Bruylant.
- McLoughlin S. et R. Münz. 2011. *Temporary and circular migration: opportunities and challenges*. European Policy Centre Working paper n°35.
- Merla, L. 2011. Familles salvadoriennes à l'épreuve de la distance. *Autrepart*. 57/58: 145-162.
- . 2012a. Salvadoran transnational families, distance and eldercare: understanding transnational care practices in Australia and Belgium. In *Migration, Familie und Soziale Lage: Beiträge zu Bildung, Gender und Care*. (Eds.) T. Geisen, T. Studer et E. Yildiz. 295-312. Springer VS.
- . 2012b. Salvadoran migrants in Australia: an analysis of transnational families' capability to care across borders. *International Migration*. Accessible en ligne sur <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/imig.12024/full>
- . À paraître. A macro perspective on transnational families and care circulation: situating capacity, obligation and family commitments. In *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life*. (Eds.) L. Baldassar et L. Merla. Transnationalism Series. Londres: Routledge.

- Merla, L. et L. Baldassar (Eds.). 2010. Les dynamiques de soin transnationales: entre émotions et considérations économiques. *Recherches sociologiques et anthropologiques*. 41-1. Accessible en ligne sur <http://rsa.revues.org/130>
- Moujoud, N. et J. Falquet. 2010. Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale. *Agone*. 43: 169-195.
- ORCA (Organisation pour les travailleurs immigrés clandestins). 2010. *Le personnel domestique, un autre regard*. Bruxelles: ORCA.
- Pasquinelli, S. et G. Rusmini. 2008. *Badanti: la nuova generazione. Caratteristiche e tendenze del lavoro privato di cura*. Milano: Istituto per la ricerca sociale.
- Pyle, J. L. 2006. Globalization and the increase in transnational care work: the flip side. *Globalizations*. 3: 297-315.
- Queirolo Palmas, L. et M. Ambrosini. 2008. Les leçons de l'immigration latino-américaine vers l'Europe et l'Italie. In *Nouvelles migrations latino-américaines en Europe. Bilans et défis*. (Dir.) I. Yépez del Castillo et G. Herrera. 85-99. Barcelone et Louvain-la-Neuve: Publicacions i edicions de la Universitat de Barcelona et Presses Universitaires de Louvain.
- Rubery, J., M. Smith et C. Fagan. 1998. National working-time regimes and equal opportunities. *Feminist Economics*. 4(1): 71-101.
- Rummery, K. 2009. A comparative discussion of the gendered implications of cash-for-care schemes: markets, independence and social citizenship in crisis? *Social Policy and Administration*. 43(6): 634-648.
- Simonazzi, A. 2009. Care regime and national employment models. *Cambridge Journal of Economics*. 33(2): 211-232.
- Williams, F. 2012. Converging variations in migrant care work in Europe. *Journal of European Social Policy*. 22(4): 363-376.
- Zontini, E. et T. Reynolds. 2007. Ethnicity, families and social capital: caring relationships across Italian and Caribbean transnational families. *International Review of Sociology*. 17(2): 257-277.